PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

D E C R E T N° 70/215 du 16/6/70
portant nomination du Capitaine LELO Gaston
en qualité de Directeur du Protocole d'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, CHEF DE L'ETAT-

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

Vu le Décret n° 68/321 du 27 - 11 - 1968 portant création du Protocole d'Etat de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 69/162 du 31/3/69 portant nomination de Monsieur BATETANA Jean Pierre en qualité de Directeur du Protocole d'Etat ;

Vu le Décret n° 64/4 du 7-1-1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires des postes de Directions et de Commandement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Capitaine LELO Gaston, Précédemment Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense est nommé Directeur du Protocole d'Etat en remplacement de Monsieur BATETANA Jean Pierre nommé Conseiller Administratif à la Présidence du Conseil d'Etat.

Article 2.- Le Capitaine LELO Gaston aura droit aux indemnités prévues à l'article 1er du décret 64/4 du 7/1/64 susvisé.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 JUIN 1970

Le Président du Comité Central
du Parti Congolais du
Travail, Président de la République
Chef de l'Etat.

Le Commandant Marien N'GOUABI.-

pour le Ministre des Finances
le Ministre des Affaires Etrangères

Auxence ICKONGA.-